



Seul le texte prononcé fait foi

**10^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

12-21 décembre 2011

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Jürg Lindenmann

Chef de la délégation suisse, Directeur suppléant de la Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

New York, le 14 décembre 2011

Check against delivery

**10th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

12-21 December 2011

General Debate

Statement by

Ambassador Jürg Lindenmann

Head of the Swiss Delegation, Deputy Director of the Directorate for International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

New York, 14 December 2011

Madame la Présidente,

Au cours des douze derniers mois, la Cour pénale internationale a été témoin d'un certain nombre de **développements importants** : le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de déférer la situation libyenne au Procureur ; la Cour doit désormais gérer des situations dans sept pays ; le jugement dans une première affaire est imminent et le premier ex-chef d'État a été remis à la Cour. En outre, plusieurs États parties ont lancé la procédure interne de ratification des amendements de Kampala, et six pays supplémentaires sont devenus parties au Statut de Rome, ce qui porte leur total à 120. Ma délégation salue tous ces développements dans la mesure où ils confirment les progrès accomplis jour après jour dans la lutte contre l'impunité, vers l'universalité, et en faveur des victimes de crimes odieux.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans l'engagement d'un certain nombre de personnalités, lesquelles ont profondément marqué le fonctionnement de la Cour pendant ses premières années d'existence. Le temps qui m'est imparti ne me permet d'en citer nommément que quelques-unes :

- **Christian Wenaweser** a été un président de l'Assemblée des États parties extrêmement actif et dévoué. C'est à ses talents de négociateur, exercés des années durant, que nous devons la réussite de la Conférence de révision de Kampala.
- **Luis Moreno Ocampo** a accepté de relever un défi de taille en devenant le premier procureur de la Cour pénale internationale. Grâce à son dévouement sans faille, l'effet dissuasif de la justice pénale internationale n'a cessé de s'affirmer au fil du temps.
- **Les six juges dont le mandat touche à sa fin – à savoir les juges Cotte, Diarra, Fulford, Nsereko, Odio Benito, Steiner** – ont soutenu cette jeune institution par leur expérience et leurs conseils en matière judiciaire. Leur intégrité et leur sagesse ont toujours été pour les procédures engagées devant la Cour un gage d'équité et de crédibilité.

Nous sommes en train d'élire leurs successeurs et ma délégation est convaincue que **les candidats les plus qualifiés seront retenus**. Nous souhaitons vous adresser nos félicitations, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée des États parties. Nos félicitations vont également au procureur élu, Madame Fatou Bensouda, et aux juges désignés. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec eux. L'Assemblée ayant confié l'une des deux vice-présidences au

représentant de la Suisse à la Haye, nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour renforcer la Cour pénale internationale.

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite brièvement mettre l'accent sur trois points inscrits à l'ordre du jour de la 10^e session de l'Assemblée des États parties :

Tout d'abord, la Suisse insiste sur la nécessité d'allouer à la Cour des **moyens suffisants** malgré la conjoncture économique difficile. Il n'est pas conséquent de lui demander d'assumer un rôle majeur dans la lutte mondiale contre l'impunité sans lui octroyer les ressources indispensables à l'accomplissement de cette tâche difficile. La réponse à la multiplication du nombre d'affaires, d'enquêtes et de détenus ne peut pas être un budget à croissance nominale zéro. Je ne veux pas dire par là que ma délégation n'exige pas une utilisation efficace et ciblée des ressources - ce qu'elle fait bien entendu -, mais elle estime que la Cour doit pouvoir disposer d'un **budget approprié**. Dans ce contexte, ma délégation considère qu'il est nécessaire d'entamer une discussion sur les moyens de financer les renvois de situations par le Conseil de sécurité.

Ensuite, ma délégation souhaite aborder la question de la **coopération**. Nous félicitons tous les gouvernements ayant manifesté à la Cour leur soutien plein et entier au cours de l'année écoulée. Les succès de cette coopération sont cependant atténués par le nombre élevé de mandats d'arrêt qui demeurent en suspens. Nous recommandons vivement à tous les pays concernés de redoubler d'efforts pour livrer tous les suspects à la justice. Nous rappelons en outre que l'adoption par chaque État partie d'une législation adéquate constitue un instrument de coopération essentiel, indispensable au bon fonctionnement de la Cour.

Le manque de coopération nuit à la crédibilité et donc à l'effet dissuasif de l'institution. C'est la raison pour laquelle la Suisse appelle les États parties à adopter une **approche plus cohérente** : quiconque applaudit l'émission de mandats d'arrêt doit être prêt à les exécuter ; quiconque saisit la Cour doit être prêt à soutenir le suivi de l'affaire ; et quiconque défère une affaire au procureur doit être prêt à en faire de même avec toute situation de même nature. La justice pénale internationale ne peut pas être conçue comme un menu à la carte.

Enfin, ma délégation tient à souligner une fois de plus le **rôle complémentaire de la Cour pénale internationale**. Le président de la Cour, le juge Song, a un jour décrit la justice pénale internationale comme une maison dont la Cour constituerait le toit mais dont les murs porteurs seraient représentés par les systèmes judiciaires nationaux. La Suisse est également convaincue que pour tenir debout, une maison a besoin de murs solides. Aussi

saluons-nous les efforts qui visent à clarifier davantage les relations entre le principe de complémentarité prévu par le Statut de Rome et le développement de l'État de droit au plan national. Nous souhaitons que ces discussions se poursuivent et aboutissent à des résultats tangibles.

Madame la Présidente,

J'ai fait allusion aux nombreux événements qui ont marqué la Cour au cours des douze derniers mois. Ils reflètent l'importance croissante de l'institution, mais le revers de la médaille pourrait se traduire par le **risque croissant de politisation de la Cour**. La responsabilité de tous les Etats parties – notre responsabilité – consiste à prévenir un tel développement avec détermination. La Cour pénale internationale ne constitue pas un outil politique auquel on peut avoir recours lorsqu'on le juge utile, pour l'écarter ensuite quand il est considéré comme gênant. La Cour pénale internationale n'obéit ni au confort, ni au hasard ; elle est régie par le droit.

Madame la Présidente, je vous remercie.

Unofficial translation

Madam President,

In the past 12 months the International Criminal Court has seen a number of **important developments**: the Security Council unanimously referred the situation in Libya to the Prosecutor, the Court now deals with situations in seven countries, the judgment in a first case is pending and the first former Head of State was brought into the custody of the Court. Furthermore, several States Parties have launched the internal process of ratification of the Kampala amendments and six additional countries became party to the Rome Statute to bring the total to 120. My delegation welcomes all of these developments for they evidence the continuous progress in the fight against impunity, towards universality, and in favour of the victims of heinous crimes.

This progress would not have been possible without the commitment of several people who have significantly shaped the first years of the Court. Time permits to name only a few of them explicitly:

- **Christian Wenaweser** has been an extremely active and devoted President of the Assembly of States Parties. To his skilled negotiations over the course of many years we owe the success of the Kampala Review Conference.
- **Luis Moreno Ocampo** has accepted the challenge of acting as the first Prosecutor of the International Criminal Court. To his persistent dedication we owe a growing deterrent effect of international criminal justice.
- **The six judges whose term is coming to an end – judges Cotte, Diarra, Fulford, Nsereko, Odio Benito, Steiner** – have given judicial guidance to this young institution. To their integrity and wisdom we owe the fairness and credibility of the procedures before the Court.

We are in the process of electing their successors and my delegation is confident that the **most capable candidates will be chosen**. We congratulate you, Madam President, for your election as President of the Assembly of States Parties, as well as the Prosecutor elect, Fatou Bensouda, and the incoming judges, and look forward to working with all of you. Now that the Assembly has entrusted the representative of Switzerland in The Hague with one of the two Vice Presidencies, we are even more committed to intensifying our efforts for a strong International Criminal Court.

Madam President,

My delegation would briefly like to raise three particular issues on the agenda of the 10th session of the Assembly of States Parties:

First, Switzerland insists on the necessity to allocate **sufficient resources** to the Court, despite the difficult economic situation. It is inconsistent to expect the Court to assume a leading role in the worldwide fight against impunity without giving it what it needs for accomplishing this difficult task. The answer to more situations, more investigations, more cases and more detainees cannot be a zero nominal growth budget. This is not to say that my delegation does not demand the efficient and targeted use of resources – it does – but the Court must be given a **manageable budget**. In this context, my delegation considers it necessary to discuss additional ways and means to finance the referral of situations by the Security Council.

A second point which my delegation wishes to raise, is that of **cooperation**. We congratulate all governments that have shown full support of the Court in the past year. However, the high number of outstanding arrest warrants of the Court overshadows the positive examples of cooperation. We urge all states concerned to step up their efforts to bring all suspects to justice. Furthermore, appropriate implementation legislation in all States Parties is a pivotal instrument of cooperation that is necessary for the proper functioning of the Court.

The lack of cooperation undermines the credibility and thereby the deterrent effect of the Court. Therefore, Switzerland also insists on a **more consistent approach** by all States Parties vis-à-vis the Court: if one applauds the issuance of arrest warrants, one also needs to execute them; if one seizes the Court, one must also fully back the follow-up; and if one refers a particular situation to the Prosecutor, one must also refer a different but comparable situation. International criminal justice cannot be an à la carte menu.

Finally, my delegation would once again like to draw attention to the **complementary role of the International Criminal Court**. The President of the Court, Judge Song, once referred to international criminal justice as a house. He said that the Court was the roof of the house but that the carrying walls are the national legal systems. Switzerland too is convinced that we need strong walls for a stable house. For that reason, we welcome efforts which aim at further clarifying the relationship between the complementarity principle under the Rome Statute and the development of the rule of law on a national level. It is our wish that the discussions continue and produce tangible results.

Madam President,

At the beginning of this statement, I mentioned the multitude of important developments for the Court in the last 12 months. They mirror its growing importance as an institution but the flipside may be an increasing **danger of politicisation of the Court**. It is the responsibility of all States Parties – our responsibility – to prevent such a development resolutely. The International Criminal Court is not a political tool that one can use when considered useful but put away when considered inconvenient. The International Criminal Court is not a court of convenience or chance; it is a court of law.

Thank you.
